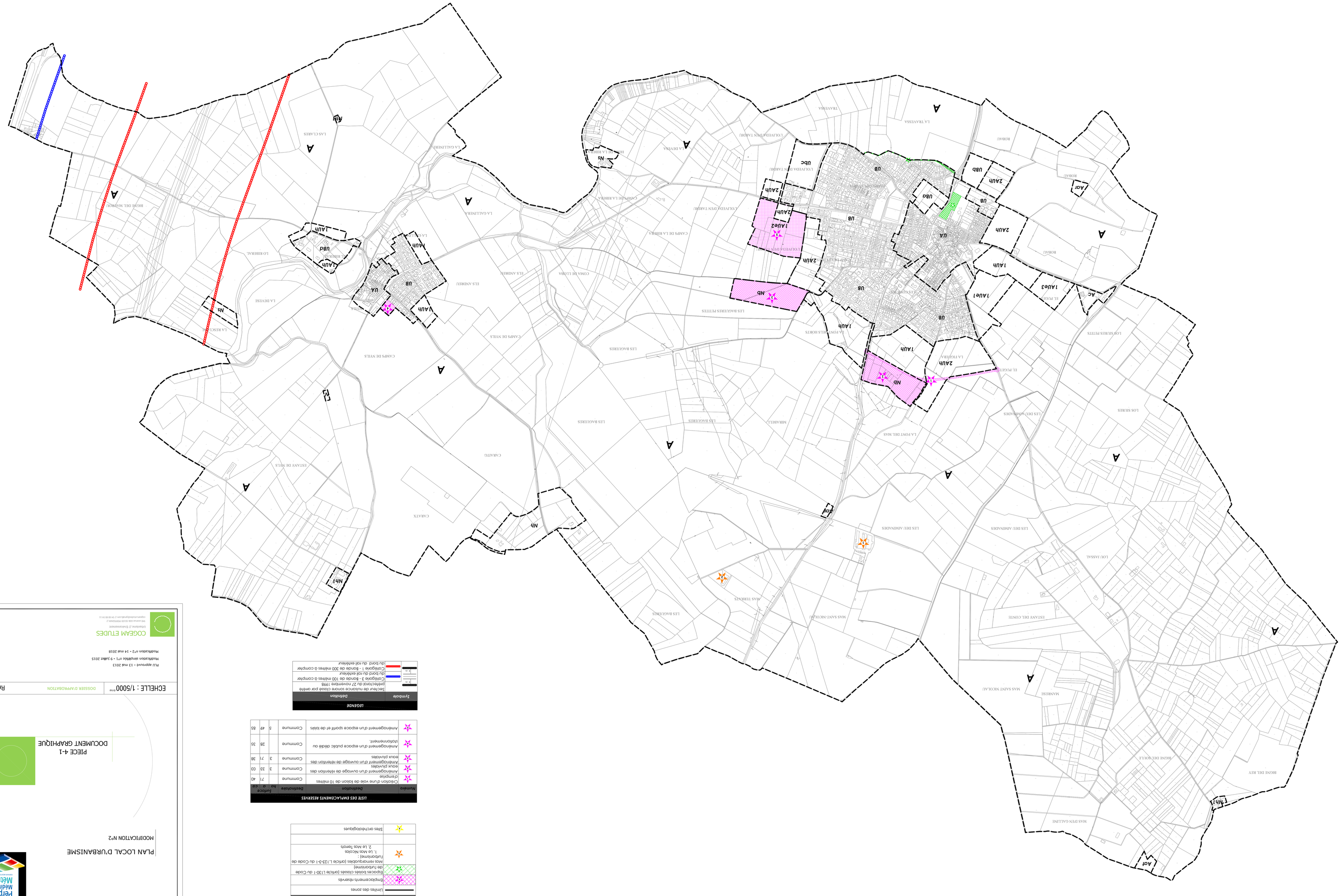

Symbole	LEGENDE Définition
	Limites des zones
	Emplacements réservés
	Espaces boisés classés (article L130-1 du Code de l'urbanisme)
	Mas remarquables (article L123-3-1 du Code de l'urbanisme) : 1. Le Mas Nicolas 2. Le Mas Terrats
	Sites archéologiques

Numéro	LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES Destination	Destinataire	Surface ha	a	ca
	Création d'une voie de liaison de 10 mètres d'emprise	Commune	7	40	
	Aménagement d'un ouvrage de rétention des eaux pluviales	Commune	3	33	03
	Aménagement d'un ouvrage de rétention des eaux pluviales	Commune	3	71	38
	Aménagement d'un espace public dédié au stationnement.	Commune		28	35
	Aménagement d'un espace sportif et de loisirs	Commune	5	49	85

Symbole	LEGENDE Définition
	Secteur de nuisance sonore classé par arrêté préfectoral du 27 novembre 1998
	Catégorie 3 - Bande de 100 mètres à compter du bord du rail extérieur
	Catégorie 1 - Bande de 300 mètres à compter du bord du rail extérieur

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N°2

PIECE 4-1

DOCUMENT GRAPHIQUE

COMMUNE DE PONTEILLA-NYLS

ECHELLE : 1/5000ème

DOSSIER D'APPROBATION

Ref : C17-010

Perpignan Méditerranée Métropole

COGEAM ETUDES

Ordonnance 2 Environnement
Sur mesure des sources naturelles
Aménagement d'Environnement